

PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ AU TERME DU PROJET

Le GAEC DES JONQUILLES projette l'extension de son élevage de volailles de chair (poulets) dans le cadre de la poursuite de la diversification de l'exploitation pour sa pérennisation économique. L'activité de production fourragère et l'atelier bovin (allaitant et engraissement) de l'exploitation demeureront inchangés dans le cadre du projet.

L'atelier volailles de chair reposera au terme du projet sur les installations suivantes :

- Bâtiment B1 existant (1800m²) de 39.000 poulets,
- Bâtiment B2 en projet (1800 m²) de 39.000 poulets,
- Un local de stockage du fumier de volailles.



Illustration TRNT: Vue du site au terme du projet

L'augmentation de la production de volailles de chair permettra de répondre à la demande de production de volailles de chair, dans un contexte où la hausse de la consommation nationale (+4,4% en 2016 selon l'INRA) profite plus à l'importation qu'à la production et où les importations correspondent à 34,1% de la volaille consommée en France en 2020 (41,6% pour le poulet).

Compte-tenu de l'effectif envisagé, l'établissement est soumis à autorisation environnementale en raison de l'atteinte du seuil autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, objet de la présente demande.

Fonctionnement et production principale de l'élevage

L'objectif du projet est la production de volailles de chair destinées à l'alimentation humaine, en intégration avec LDC. Les nouveaux bâtiments seront dotés d'une toiture photovoltaïque.

Au démarrage, les poussins reçus auront seulement quelques heures (dits de 1 jour). Ils seront disposés sur une litière de granulés de paille.

La production de poulets reposera sur une bande de 35 jours, période durant laquelle les volailles recevront successivement 4 programmes d'alimentation selon leurs besoins de croissance. En fin de bande, les volailles seront enlevées par l'exploitant, aidé par une équipe spécialisée, pour être mises en caisse et transportées par camion jusqu'aux abattoirs LDC. Afin de répondre à la demande du client final en fournissant une production satisfaisante quantitativement et de surcroît saine et de qualité, l'élevage respectera la charte qualité du groupe LDC.

Les salles d'élevage accueilleront annuellement 7,5 bandes de poulets. Une bande de dindes pourrait ponctuellement être conduite.

Entre chaque lot, un vide sanitaire sera effectué. Cette période de transition d'une quinzaine de jours permettra : le curage, le nettoyage et la désinfection des locaux.

Matériel d'élevage

La construction du bâtiment en projet respectera les normes applicables en matière de sécurité des bâtiments.

Le bâtiment d'élevage en projet sera équipé, comme l'existant, de chaînes automatiques de distribution de l'aliment et de l'abreuvement. L'aliment sera stocké dans 4 silos verticaux pour chacun des deux bâtiments. Le volume total d'aliment stocké sur le site sera de 144 m³.

L'ambiance (température, renouvellement de l'air, chauffage, éclairage) sera gérée automatiquement pour répondre au mieux au besoin des volailles.

En cas de coupure de courant sur le réseau, le relais sera assuré par un groupe électrogène propre à chaque bâtiment.

Consommations en matières premières

Les poussins seront fournis en lots certifiés et vaccinés.

L'eau sera approvisionnée par le réseau public. Elle sera utilisée pour l'abreuvement des animaux, les sas sanitaires, la brumisation et les opérations de nettoyage. Les aliments prêts à l'emploi seront approvisionnés par camions par Huttepain Soreal Aliments.

Concernant l'électricité, elle sera délivrée par EDF. Sa consommation sera liée d'une part à

l'éclairage des animaux dans les salles d'élevage et d'autre part, au fonctionnement des matériels agricoles (ventilateurs, etc.). Les groupes électrogènes fonctionnant au fuel relayeront le réseau en cas de coupure de courant.

Le gaz, nécessaire au chauffage de l'ambiance des poussins, sera livré par camion par un distributeur local agréé. Il sera stocké dans 2 citernes de 3,2 tonnes chacune. Le gaz alimentera les générateurs d'air chaud, nécessaires à l'élevage.

L'approvisionnement en granulés de paille pour la litière sera effectué au fur et à mesure des besoins.

Productions secondaires

Pour parvenir à la finalité de l'élevage, des productions secondaires accompagneront la production de volailles de chair : le fumier, les pertes de cheptel, les eaux usées et en faible quantité divers déchets.

Les déjections produites au sein des bâtiments d'élevage seront collectées directement sur les granulés paille pour former du fumier. Le fumier sera enlevé en fin de bande, stocké en hangar et valorisé dans le cadre de la commercialisation d'un amendement organique NF U 44-051 répondant aux spécifications de la norme d'application obligatoire.

Sur la base des résultats observés, les pertes de cheptel s'élèveront en moyenne à 4% au cours d'une bande. Les cadavres seront enlevés quotidiennement, mis en congélateurs puis transférés en bac équarrissage avant passage de l'équarrisseur. L'équarrisseur agréé SECANIM interviendra pour leur reprise sur simple appel.

Les eaux rejetées seront de diverses natures : les eaux usées de process (sas sanitaire, eaux de lavage des bâtiments en fin de bande) et les eaux pluviales. Les eaux usées des sas seront collectées dans une cuve de 2 m³ et évacuées par un vidangeur agréé. Les eaux de lavage seront collectées dans une cuve de 5m³ associée à chaque bâtiment. Les eaux pluviales de toiture des bâtiments d'élevage seront collectées par des gouttières et infiltrées sans avoir été souillées. Les eaux pluviales sur les aires stabilisées rejoindront le milieu naturel par infiltration.

Les bidons de produits sanitaires seront repris par la filière d'élimination ADIVALOR. Les déchets cartons seront emmenés en déchetterie.